

Pages sociales : la solitude n'existe pas!

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **24 (1994)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA SOLITUDE N'EXISTE PAS!

Pour rester seul(e) aujourd'hui, il faut vraiment le désirer. Partout, à travers le pays, des institutions, des groupements, des bénévoles mettent leur temps et leurs idées au service des personnes seules. C'est le cas, notamment, du réseau «Amiphone», que l'on peut appeler de toute la Suisse romande.

Il y a un an, Yannick Châtelain, mère de trois enfants, a mis sur pied une structure d'écoute téléphonique pas banale. Soutenue par le Cartel vaudois des associations d'aide à la famille, elle organise un véritable réseau téléphonique entre les personnes isolées (souvent âgées) et les bénévoles qui acceptent de prêter une écoute attentive.

«Étonnamment, en Suisse romande, je reçois plus d'appels de répondants bénévoles que de personnes isolées...» Nul doute que, parmi ces répondants, certains ressentent aussi le besoin de se mettre au service d'autrui pour échapper à une forme de solitude!

«Des solitaires, on en trouve effectivement dans les deux groupes.» L'important, finalement, est bien de mettre en place un réseau qui permette la communication entre des personnes isolées et d'autres disponibles. Avant d'être engagés et de lier des contacts avec les solitaires, les bénévoles remplissent un formulaire simple indiquant naturellement leurs motivations, mais surtout leurs disponibilités.

«Généralement, on demande à nos partenaires bénévoles d'appeler des personnes isolées une ou deux fois par semaine, durant 15 à 20 minutes», précise Yannick Châtelain. «Je possède les fiches des uns



Yannick Châtelain, un lien entre les personnes isolées et des bénévoles à leur écoute. Photo Y. D.

et des autres et je les mets en contact selon leurs intérêts communs et, souvent, leur âge respectif...»

Des liens amicaux

Logiquement, une grand-maman partagera les mêmes goûts et aura les mêmes soucis qu'une autre personne âgée. Pas question de lui «infliger» un jeune bénévole qui lui parlera de rap ou de top modèle. «Parfois, les contacts liés par téléphone se développent, des gens se retrouvent. D'autres fois, des bénévoles me confient que la conversation les fatigue... Les bénévoles ne bénéficient d'aucune formation psychologique. Ils tissent simple-

ment des liens amicaux et sont à l'écoute des gens isolés...»

Le problème principal de Yannick Châtelain se résume à une phrase: «Il y a une population de personnes âgées que l'on ne touche pas...» Ce constat lui est pénible, même si elle s'est fixé comme règle de ne jamais établir de contact avec des solitaires qui n'en ont pas émis le vœu.

Elle comprend bien qu'il est difficile, pour les personnes isolées, d'effectuer le premier pas, de sortir de leur prison de solitude, d'effectuer ce premier pas vers une forme de liberté qui est la communication avec d'autres personnes. «Aujourd'hui, le vrai pauvre, le vrai déshérité, c'est celui que personne n'écoute», a écrit Jacques Chancel.

Même au plus profond de votre détresse, vous n'êtes plus seul(e). Il suffit de décrocher le téléphone et de composer le No 021/624 38 38. Un coup de fil, c'est si facile... Et ça peut ouvrir un petit coin de ciel bleu.

J.-R. P.

LE RÉSEAU AMIPHONE

Vous êtes isolé(e) ou vous êtes bénévole? Inscrivez-vous au Cartel vaudois des Associations d'aide à la famille, avenue de Provence 4, 1007 Lausanne. Tél. 021/624 38 38.

IMPORTANT: vous pouvez appeler ce numéro depuis toute la Suisse romande. Le réseau des répondants bénévoles est installé dans tous les cantons.

Conseils techniques: Yannick Châtelain, Chemin de Renens 8, 1004 Lausanne. Tél. 021/624 38 25.

POUR MANGER À SA FAIM

FÊTES PLAISIR

Conjointement avec Pro Senectute, la Radio Suisse Romande lance une grande opération à l'intention des personnes isolées. Dès le 6 décembre jusqu'au 3 janvier, il est possible d'inviter une personne isolée ou de se faire inviter au sein d'une famille en téléphonant, 24 heures sur 24 (il y a un répondeur)

au numéro 156 75 545.

Ce numéro automatique permettra aux personnes isolées de se faire connaître, ou de répondre à une invitation, ou, plus simplement d'écouter les propositions faites par des familles désireuses d'accueillir quelqu'un pendant la période des fêtes. Cette opération, supervisée par Bernard Pichon, sera soutenue par des annonces, diffusées sur la RSR La Première.

En outre, les sections romandes de Pro Senectute fourniront des renseignements.

Pro Senectute Vaud,
tél. 021/646 17 21
Pro Senectute Genève,
tél. 022/321 04 33
Pro Senectute Neuchâtel,
tél. 039/23 20 20
Pro Senectute Fribourg,
tél. 037/22 41 53
Pro Senectute Valais,
tél. 027/22 07 41
Pro Senectute Bienne,
tél. 032/22 75 25
Pro Senectute Jura,
tél. 066/22 30 68.

D'autres institutions (AVIVO, Croix-Rouge) et certaines paroisses organisent également des fêtes de Noël pour les isolés.

«Maman, viens voir ! Il y a aussi du lait...». C'est un enfant de 4 ans qui a prononcé ces quelques mots alors qu'une collaboratrice des Cartons du Cœur déposait son colis dans une famille composée de deux gosses et d'une mère abandonnée. Les cartons



Laurent Borel, créateur des cartons du cœur. Photo R.J.

Et ce n'est pas loin de chez nous, à quelque 300 mètres à vol d'oiseau de la gare de Neuchâtel, dans un quartier où les pauvres s'entassent dans des locaux à la limite de la salubrité. Un miracle pour un enfant... mais des larmes logiques de la part de la personne bénévole qui a découvert que la misère existe bien tout près d'ici. «J'ai pleuré longtemps avant de démarrer au volant de ma voiture, pour livrer d'autres colis dans des situations analogues», explique-t-elle.

Pour Laurent Borel, créateur du Groupement *Cartons du Cœur*, le drame se conjugue au quotidien. «Il y a une quantité incroyable de personnes qui ne mangent pas tous les jours. Des personnes

âgées qui vivent dans des taudis avec moins de 800 francs pas mois. Elles ne savent pas qu'il existe une rente AVS complémentaire. Or, par décision de Berne, cette rente n'est pas automatiquement versée. Ce sont les mêmes députés qui se sont votés - eux-mêmes - une retraite sur le dos du peuple», relève celui qui, depuis deux ans, a trouvé près de 400 collaborateurs bénévoles, plus de généreux sponsors, pour l'aider dans cette tâche gigantesque. «Nous guettons les actions afin de réaliser nos achats. ▶

Nés d'un ballon de foot

L'aventure des débuts des *Cartons du cœur* mérite d'être contée. «Il y a cinq ans, mon fils Matthieu faisait partie d'une équipe de foot. Il manquait un entraîneur pour cette équipe de juniors. Pour moi, il n'y avait pas que le ballon et l'exercice sur le terrain. J'ai imaginé que ces jeunes (10 à 14 ans), pouvaient aussi faire autre chose en faveur de la collectivité. Nous avons décidé de nettoyer une partie des rives du lac de Neuchâtel, en demandant une participation financière au public. La radio locale a si bien joué le jeu que nous avons récolté 40 000 francs pour le Burkina Faso. De quoi nourrir une centaine d'enfants durant un an», explique Laurent Borel.

Puis, rebelote en 1992. avec 36 enfants âgés de 4 à 6 ans, une nouvelle opération nettoyage est lancée. Les médias romands s'intéressent au principe. Avec les 25 000 francs récoltés, Laurent Borel et son équipe créent les *Cartons du cœur*. Les destinataires sont faciles à dénicher. Une soixantaine de produits s'entassent dans des cartons à bananes qui sont distribués. «De ponctuelles au début, les actions se multiplient aujourd'hui. Et il y a encore beaucoup à faire.»

«Au début, j'ai cru à du mauvais roman noir. Et maintenant, je me rends compte que la réalité, la vraie, dépasse tout ce que l'on peut imaginer... A deux pas de chez nous», clame Laurent Borel. Actuellement, chaque *Carton du cœur* contient une soixantaine de kilos de marchandises diverses - pour le mois - et il revient à 200 francs en moyenne. A peine de quoi tenir quelques jours pour des centaines de démunis.

Par contre, nous insistons surtout pour distribuer des produits frais.»

Une misère cachée

Le principe des *Cartons du Cœur* a été imaginé voici deux ans dans la région de Neuchâtel. Puis, pratiquement sans bruit, pour des motifs de discrétion avant tout, des personnes bénévoles sont venues participer à la mise en place, puis à la distribution. Actuellement, des opérations sont menées dans le Jura, le Jura bernois, à Bienne et jusqu'à Montreux. «Nous avons commencé dans la région lausannoise, mais il s'agit d'un travail de titan. C'est aussi comme Genève ! Il faudrait encore des centaines de personnes, puis aussi des donateurs afin de répondre aux multiples demandes», précise Laurent Borel.

250 tonnes de marchandises

L'an dernier, ce sont plus de 250 tonnes de marchandises de première urgence que les collaborateurs des *Cartons du cœur* ont apporté directement dans des familles démunies, ou chez des personnes seules. En principe, les adresses sont fournies par des assistants sociaux, des gérants d'immeubles ou des avocats. «C'est à peine imaginable qu'un tel taux de misère existe en Suisse», s'exclame encore Laurent Borel. Et véritablement, il s'agit d'une misère cachée, dont pres-

que personne n'ose parler. Il est plus facile de verser des fonds... ailleurs. Pour se donner bonne conscience ! «Il y a même des endroits, à Neuchâtel, où les personnes bénévoles hésitent à s'aventurer», dit M. Borel. De tout cela ? Peu de choses transparaissent. «Et j'insiste encore ! Il y a à côté de chez nous des gens, même des enfants qui ne mangent pas tous les jours. Il y a aussi les mères qui méconnaissent leurs droits, des personnes âgées qui ne savent où s'adresser, ou qui n'osent pas réagir», s'insurge Laurent Borel.

Et maintenant, que faisons-nous, sinon aider un peu ou répondre à de multiples questions en aiguillant les personnes vers les services sociaux spécialisés ?

Pas le Père Noël

A la veille de Noël, l'organisation des *Cartons du cœur* prévoit tout naturellement une extension de ses activités. «Il n'est pas question de distribuer des jouets ! C'est de la nourriture et des produits de première nécessité qu'il faut donner. Il n'est pas question de jouer au Père Noël. Mais si, en plus de la soixantaine de produits qui s'ajoutent à la nourriture, aux brosseuses diverses pour l'hygiène, il était possible d'ajouter un dessert, voir même un poulet, ce serait alors un beau Noël», précise Laurent Borel, qui est déjà un véritable Père Noël au service des plus démunis.

René Jelmi

CARTONS DU CŒUR

C/o Laurent Borel, Guillaume-Farel
7, 2053 Cernier/NE
Tél. 038/53 70 00
C.C.P. Banque cantonale Neuchâtel
20-136-4
en faveur de E. 123.729.17
Avec mention : Cartons du Cœur.

L'équipe neuchâteloise au travail. Photo R.J.



LES AÎNÉS GENEVOIS SE RASSEMBLENT

Ne vous y trompez pas, le Rassemblement des aînés de Genève (RAG), créé il y a un peu moins d'un an, n'est pas une association de personnes âgées de plus, même si, de prime abord, on peut s'y tromper. Il est bien plus que cela.

La différence est autant organisationnelle - le Rassemblement réunit des groupes déjà constitués - que philosophique - ce mouvement désirent promouvoir, au-delà de problèmes sectoriels, l'édification d'une société qui n'excluerait pas mécaniquement ses retraités.

Le projet de vie, auquel se réfère le RAG, repose essentiellement sur le mélange des générations dont il prend en compte toutes les incidences sociales, psychologiques et architecturales et a l'incalculable avantage d'être directement élaboré par ceux à qui il est destiné.

La preuve par l'acte

Le Rassemblement des aînés de Genève (RAG) a déjà remporté ses premiers succès en obtenant le droit de siéger dans les commissions du futur Conseil économique et social genevois. Notamment les groupes chargés des questions concernant le 3^e âge et des problèmes de logement inhérents aux personnes âgées. Il faut dire que le RAG a quelque expérience en la matière, ses membres fondateurs tels le président Joseph Villat ou Georges Demierre qui est le secrétaire du mouvement, étant des militants de longue date.

A 68 ans, le président Villat, ancien directeur général des institutions de psychiatrie genevoise et ex-secrétaire syndical romand du SSP/VPOD, a déjà eu une vie bien remplie, même si, l'âge avançant, il s'est découvert d'autres dé-

fis. Notamment la constitution d'une coopérative d'habitations, baptisée «Les Chênes verts», qui devrait inaugurer, ce printemps, un immeuble «multi-générationnel» de dix-sept logements.

Au-dessus des chapelles

Georges Demierre, président du groupe des retraités de la Migros, ou Louis Falquet, président des retraités de la FTMH et autre membre fondateur du RAG, sont également des vieux routiers de la vie associative. Sans cette expérience, qui leur a montré les limites d'une action syndicale tout en leur donnant l'habitude de la négociation, ils n'auraient peut-être pas pu mener à bien le rassemblement des nombreux - et parfois très susceptibles - mouvements d'aînés.

Genève ne compte, en effet, pas moins de 55 000 personnes de plus de 65 ans et près de 25 associations «spécialisées» - de la puissante AVIVO, proche du PDT, à la Fédération des clubs aînés - dont 18 ont déjà adhéré au Rassemblement. Un succès.

«Sans être concurrents, ces groupes n'ont le plus souvent pas de vision commune et globale; or, c'est justement à la mise en place d'une politique sociale générique pour les personnes âgées que nous travaillons. Dans le respect des différences politiques ou religieuses de chaque association membre», explique, non sans diplomatie, Joseph Villat.

En finir avec les ghettos

«On met trop souvent les personnes âgées dans des homes médicalisés qui sont des sortes de ghettos; une politique, relève le président du RAG, qui remonte aux années 60 et dont on connaît aujourd'hui les défauts.» Et de ce passé-là, Joseph Villat et ses amis aimeraient bien faire table rase. «Il faut désormais faire de la multigénération la règle en prévoyant des logements adaptés aux personnes âgées dans des immeubles classiques», insistent-ils. Et de relever que «le développement des services et soins à domicile permet la construction de ces bâtiments mixtes dont la finalité est de garder les personnes âgées dans leur réseau social, réservant les placements en institutions pour les seules personnes vraiment dépendantes».

La vitesse supérieure

«Des immeubles de ce style existent déjà à Genève ou à Monthey, reconnaît Joseph Villat, mais ils restent des cas d'école alors que nous en sommes à un stade où, d'expériences ponctuelles, nous devons passer à un programme de réalisation de masse». En outre, ajoute le président du RAG, «il ne suffit pas de

concevoir des bâtiments mixtes. Encore faut-il les intégrer dès leur conception dans le cadre plus général du quartier, maillon de base de l'intégration des personnes âgées dans leur environnement».

On l'aura compris, le Rassemblement des aînés ne manque pas d'ambitions. Normal pour un mouvement qui a décidé «de ne pas laisser son avenir dans les seules mains d'organismes spécialisés dont le personnel, souvent jeune, n'a pas l'expérience de l'âge avancé».

Frédéric Montanya

INFORMATIONS ROMANDES

GENÈVE

Maisons de vacances

La Nouvelle Roseraie (copropriété de la Ville de Genève et de l'Hospice général) ainsi que le chalet Florimont sont ouverts toute l'année et accueillent annuellement plus de 1000 personnes âgées, domiciliées dans le canton de Genève.

Pour la période à venir (de décembre 1994 à novembre 1995), nous proposons des séjours de 14 jours à des prix particulièrement avantageux, en pension complète. Le transport est assuré depuis Genève en car.

Renseignements: secrétariat des maisons de vacances de l'Hospice général, tél. 022/311 15 10.

Fermeture du secrétariat

Pour cause d'inventaire, le secrétariat sera fermé du lundi 5 au vendredi 9 décembre et pour les fêtes de fin d'année du lundi 26 décembre au mardi 3 janvier. Réouverture le 4 janvier.

Thé dansant

Tous les mercredis de 14 h 30 à 17 h, Cercle des Vieux-Grenadiers, rue de Carouge 92.

Attention! Les thés-dansants des mercredis 14 et 28 décembre sont annulés. Reprise le 4 janvier.

Entrée: membre Fr. 3.-, non-membre Fr. 6.-.

Scrabble

Tous les lundis après-midi de 14 h 45 à 17 h 30 à la Taverne de la Madeleine, rue Toutes-Ames 20. Entrée libre.

Pages sociales

Origami

Pour autant que le nombre d'inscriptions soit suffisant, les cours d'origami reprendront pour un nouveau trimestre le mercredi 4 janvier au Centre des Unions Chrétiennes, av. Sainte-Clotilde 9.

Cours d'initiation sur un trimestre: 2 heures tous les 15 jours.

Prix pour 2 heures: Fr. 16.- adultes et Fr. 12.- enfants jusqu'à 16 ans. Animatrice: Simone Pfister.

Renseignements et inscription: secrétariat genevois, tél. 022/329 83 84.

VAUD

Le temps des fêtes

Centre Pierre Mercier, av. Florimont 24, 1006 Lauanne, tél. 021/323 04 23. Vendredi 16 décembre, 12 h. Repas de Noël.

Cotterd de Chauderon, place Chauderon 5, 1003 Lausanne, tél. 021/323 80 22. Mercredi 14 décembre: Fête de Noël du Cotterd, à 14 h.

Cotterd de la Borde, rue de la Borde 32, 1018 Lausanne, tél. 021/648 24 26. Mardi 6 décembre, 12 h: Dîner de Noël. **Après-midi: animation musicale.** Jeudi 15 décembre, 15 h: Musique de Noël, suivi d'un goûter.

Centre de Val Paisible, Point-du-Jour 12, 1010 Lausanne, tél. 021/653 23 90. Samedi 10 décembre, 18 h: Repas de la Saint-Nicolas, suivi de l'expo-vente. Mercredi 21 décembre, 18 h: Noël de Val Paisible.

Centre de la Confrérie, av. de la Confrérie 36b, 1008 Prilly, tél. 021/625 29 16. Mardi 6 décembre, 14 h 30: Fête de la Saint-Nicolas. Jeudi 22 décembre, 9 h 30: Culte avec Sainte Cène. Jeudi 29 décembre, 18 h: Réveillon.

Centre des Ramiers, av. de la Gare 34, 1022 Chavannes-Renens, tél. 021/634 67 10. Vendredi 16 décembre, 14 h 30: Réunion du groupe œcuménique. Dimanche 18 décembre, 12 h: Spécial Noël: repas de midi. Samedi 31 décembre, 19 h: Réveillon de la Saint-Sylvestre.



Tournée de Noël pour Alain Morisod.

Location et prix (billets non numérotés) Fr. 20.- pour les membres du MDA, Fr. 25.- pour le public; Service culturel Migros à Lausanne, tél. 021/320 26 35.

Cathédrale Saint-Pierre à Genève, le 6 décembre à 20 h 50. Location au tél. 022/310 68 20.

A ne pas manquer

Venez faire connaissance avec notre Mouvement à l'occasion de «Aînés au Coeur de la Cité» au **Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne**, place de la Palud du 24 novembre au 8 décembre 1994. Entrée libre de 10 h à 17 h 30 tous les jours sauf dimanche et lundi matin.

Programme détaillé à disposition dès mi-novembre au secrétariat du MDA, tél. 021/323 84 34.

Conférences de Connaissance 3

Leysin: Jeudi 8 décembre 1994. Film «La Guyane française» par Jean-Pierre Marthe. Renseignements: tél. 025/55 12 04.

Villeneuve: Lundi 5 décembre 1994. Film «La vie dans une tribu Bambara de la brousse malienne» par Jean Stucky. Renseignements: tél. 021/964 40 55.

La Tour-de-Peilz: Lundi 12 décembre 1994. «Information - désinformation: le rôle de la TV» par Jean-Philippe Rapp. Renseignements: tél. 021/964 40 55.

Aigle: Jeudi 15 décembre 1994. «Cloches et clochers de mon pays» par Roger Perey. Renseignements: tél. 025/26 18 86.

Echallens: Mardi 6 décembre 1994. «Paroles et musique» par Alain Burnand. Renseignements: tél. 021/881 16 70.

Vallée de Joux: Lundi 12 décembre 1994: «Israël autrefois et aujourd'hui» par Père Jean-Bernard Livio. Renseignements: tél. 021/845 66 78.

Centre de la Plaine, rue de la Plaine 19b, 1400 Yverdon-les-Bains, tél. 024/22 10 38. Jeudi 8 décembre, 15 h: Goûter de la Saint-Nicolas. Jeudi 22 décembre, 12 h: Noël du Centre.

Centre du Verger, ch. de la Magnenette 2, 1350 Orbe, tél. 024/42 11 11. Mercredi 7 décembre, 14 h 15: Fabrication des biscuits de Noël. Lundi 19 décembre, 12 h: Noël du Verger. Repas de midi. Dès 14 h 15: Animation musicale.

Marcher pour garder la forme

Chaque année et en différents endroits du canton, Pro Senectute-Vaud invite les aînés à retrouver la forme en prévision de la saison de ski de fond. Sept points de rencontre pour sept régions à parcourir à pied: Château-d'Oex, Morges, Nyon, Prévèrenges, la Vallée de Joux, Yverdon et Lausanne.

Les prospectus détaillés des marches/ des après-midi, journées et séjours de ski de fond peuvent être obtenus à Pro Senectute-Vaud, tél. 021/646 17 21.

Thé dansant

L'après-midi du tango et de la valse anglaise... Rendez-vous le dimanche 4 décembre dès 15 h à l'Hôtel de la Prairie, av. des Bains 9, à Yverdon-les-Bains. Renseignements au 024/31 19 03.

Airs de chez nous

Avec *Airs de chez nous*, Albert Gonthier, directeur de chorale d'aînés, pousse encore la chansonnette. En 1990, il éditait *Un p'tit air*, répertoire de 200 chansons folkloriques du pays romands et autres chants de mer vendu à près de 10 000 exemplaires. Aujourd'hui, il propose une cassette de 34 chansons populaires du répertoire romand.

Airs de chez nous est en vente au prix de Fr. 25.- chez Albert Gonthier, 1822 Chernex, tél. 021/964 63 03.

Alain Morisod et son orchestre

L'Ensemble Vocal Masculin du MDA a le plaisir de vous présenter le Concert de Noël du 21 décembre 1994 à 20 h 30 à la Basilique du Valentin à Lausanne (rue du Valentin 3):

Yverdon: Lundi 5 décembre 1994. «La bibliothèque à travers les âges» par Francine Perret-Gentil. Renseignements: tél. 024/21 46 93.

Nyon: Vendredi 2 décembre 1994. «Indonésie: Les Moluques, îles des épices» par Clarisse Dessaint Desiles. Renseignements: tél. 022/361 46 49.

Lausanne: Lundi 5 décembre 1994. «L'interprète face aux récitatifs des Passions de Bach» par Eric Tappy. Lundi 12 décembre 1994. «Les saisons et la musique traditionnelle suisse» par Brigitte Bachmann-Geiser. Lundi 19 décembre 1994: «Concert par l'Orchestre de chambre de Lausanne». Prix d'entrée: Fr. 6.- à chaque conférence. Renseignements: secrétariat du MDA à Lausanne, tél. 021/323 84 34.

L'Opéra de Lausanne
Cycle de «Conférences-Récitals» au Théâtre Municipal à Lausanne à 18 h 45 au Salon Alice Bailly (durée 1 h 30), chaque fois suivi d'un apéritif offert.
Mardi 20 décembre 1994: «My Fair Lady». Conférencier: Catherine de Vincenti. Récital: Anne de Couissy.
Prix d'entrée: Fr. 10.-/AVS, étudiants: Fr. 7.-.

Conférence publique

Les conteurs vaudois ont le plaisir de vous présenter, jeudi 8 décembre 1994, de 10 à 12 h, à la salle de paroisse de l'Eglise Saint-Marc à Lausanne, «Le Graal et les Chevaliers de la Table Ronde» par Marianne Aeppli et Andrée Oehrlé.

Prix d'entrée: Fr. 15.- et Fr. 10.- membre MDA.

NEUCHÂTEL

Dîner aux chandelles

La section neuchâteloise du Mouvement des Aînés a le plaisir de vous convier à participer, dans le cadre somptueux de l'Hôtel-du-Peyrou à Neuchâtel, à un dîner aux chandelles *jeudi 8 décembre 1994 dès 11 h 45*.

La chorale du MDA animera ce repas. Prix: Fr. 34.-. Inscriptions jusqu'au lundi 5 décembre 1994 au secrétariat du MDA, tél. 038/21 44 44.

Conférence publique

Les conteuses et conteurs du Mouvement des Aînés vous proposent une conférence «Le Graal et les Chevaliers de la Table Ronde» par Marianne Aeppli et Andrée Oehrli.

Lundi 12 décembre 1994 à 10 h 15 à la Cité Universitaire de Neuchâtel (Clos-Brochet 10). Prix: Fr. 10.- le matin, Fr. 15.- la journée.

Renseignements: tél. 039/28 40 79.

Curling

Le Mouvement des Aînés vous propose cette activité qui a lieu tous les mardis après-midi à 15 h au Curling à Neuchâtel.

Renseignements: Secrétariat régional du MDA Neuchâtel, tél. 038/21 44 44.

FRIBOURG

Thé dansant à Givisiez

Le thé dansant de la section fribourgeoise du MDA qui avait lieu à la Grenette s'est déplacé au Restaurant de l'Escale à Givisiez tous les mercredis dès 14 h. Facilités de parcage, bus GFM s'arrêtant à proximité.

Renseignements: tél. 037/45 14 57.

Films vidéo

Créer de toutes pièces, en groupe, des films vidéo... en faisant appel à votre créativité, c'est ce que vous propose le Mouvement des Aînés, section fribourgeoise.

Renseignements: M. Jacques Gasco, tél. 037/24 74 13 ou secrétariat MDA, tél. 038/21 44 44.

BIENNE

Thé dansant

Le mercredi 7 décembre 1994 aura lieu le thé dansant au Restaurant Union, rue Bubenbergrasse 9, à Bienne.

Prix par personne: Fr. 7.-.

Table du midi

Tous les jeudis à partir de 11 h 30 un dîner est servi au Restaurant Eintracht.

Inscriptions: Pro Senectute, tél. 032/22 75 25.

Club du dimanche

Un dîner est servi le dimanche 18 décembre 1994 à la mensa de l'école professionnelle, rue Wasen 5 à Bienne, dès 11 h 30.

Mini-tennis

Un cours de mini-tennis a lieu tous les mardis dès 9 h 15 à la halle de gymnastique «Friedweg» à Madretsch à Bienne. A emporter: habits légers, chaussures de gymnastique. Le matériel est mis à disposition. Pour de plus amples informations, vous pouvez téléphoner au 032/22 17 27 ou 032/22 75 25.

Marché de Noël

Le 3 décembre 1994 a lieu La journée internationale des handicapés. A cette occasion la région Bienne-Seeland organise le vendredi 2 décembre 1994 un marché de Noël à la place du Marché à Bienne. Pour la deuxième année consécutive, Pro Senectute a son propre stand d'information.

BERNE

Fête de Saint-Nicolas

La section bernoise du Mouvement des Aînés vous propose de participer à un repas mercredi 7 décembre au Restaurant de la Truite à Reuchenette. Animation musicale avec le Trio Tschumy.

Inscriptions et renseignements: tél. 032/97 10 44 jusqu'au 5 décembre au plus tard.

Pétanque

Cette activité qui se déroule dans un climat convivial vous est proposée par le Mouvement des Aînés, section bernoise. Prochaines rencontres: les lundis 5 et 19 décembre 1994 au Bocciodrome de Corgémont (à 200 m de la gare).

Renseignements: M. Pierre Helfer, Sonceboz, tél. 032/97 10 20.

VALAIS

Conférence publique

Dans le cadre de leur formation, les conteurs valaisans ont le plaisir de vous proposer «Amour et tendresse dans les contes» par Noisette Senggen, accompagnée de Claudine Poletti. Lundi 5 décembre 1994, de 10 à 12 h, au Centre de Loisirs à Martigny (rue des Vorziers 2).

Prix d'entrée: Fr. 15.- et Fr. 10.- membre MDA.

VOYAGES

NOS VOYAGES DE FIN D'ANNÉE

Venez fêter le Nouvel-An avec nous!

COLLONGES-LA-ROUGE

Aux confins du Limousin, du Quercy et du Périgord

Prestations: Voyage en car, repas de midi en route à l'aller et au retour, 7 nuits en village-vacances à Collonges-la-Rouge, 1 nuit dans des hôtels*** à Clermont-Ferrand (à l'aller) et à Vichy (au retour), pension complète, fête du réveillon au village, excursions (Sarlat, Rocamadour, etc.).

Prix: Fr. 1360.- (membre MDA: Fr. 1290.-).

Dates: du 27 décembre 1994 au 5 janvier 1995 (10 jours).

MADRID, capitale de la gaieté...

Prestations: Vol de ligne Genève-Madrid et retour, transferts, hôtel**** centre, demi-pension + 1 repas de midi, excursions et visites (tour de ville, l'Escurial et la Vallée des Martyrs, Tolède, le Palais Royal et le Musée du Prado), soirée du réveillon, guide parlant français.

Prix: Fr. 1560.- (membre MDA: Fr. 1490.-).

Dates: du 29 décembre 1994 au 3 janvier 1995 (6 jours).

Réveillon Magique EN BOURGOGNE

Prestations: Voyage en car confortable, repas de midi à l'aller et au retour, 5 nuits dans la Résidence*** (Suisse) des Jardin de l'Arroux, région d'Autun. Visites d'Autun, Le Creusot, Cluny, Beaune, Le Maconnais, Bibracte, cité historique. Réveillon avec champagne et grand spectacle de magie.

Prix: Frs. 1280.- par personne, tout compris (prestations et repas inclus)

Inscriptions: 024/21 34 12, Richard Siegenthaler ou Hélène Perceval

Dates: Départ mercredi 28 décembre 1994 (matin) Retour lundi 2 janvier 1994 (après-midi)

RÉVISION DE L'ASSURANCE MALADIE (SUITE)

REIMS en Champagne

Prestations: Voyage en car confortable, repas de midi aller et retour, hôtel***, pension complète sauf 2 repas, soirée du réveillon avec musique et danses populaires, excursions et visites (Cathédrale, tour de ville guidé, etc.).

Prix: Fr. 800.- (membre MDA: Fr. 730.-).
Dates: du 30 décembre 1994 au 2 janvier 1995 (4 jours).

NOS DESTINATIONS DE FÉVRIER 1995!

Israël - Circuit en Terre Sainte...

Prestations: Vol de ligne Genève-Tel Aviv et retour Eilat-Tel Aviv-Genève, taxes et transferts, hôtels*** pendant le circuit, hôtel**** à Eilat, demi-pension, bus privé avec chauffeur et guide parlant français, visites mentionnées au programme, entrées aux monuments.

Prix: Fr. 2820.- (membre MDA: Fr. 2750.-).

Dates: du 26 janvier au 7 février 1995 (13 jours).

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner au MDA
CP 373, 1000 LAUSANNE 17
Tél. 021/323 84 33

Je désire recevoir le(s)
avant-programme(s) suivant(s):

Je m'inscris/Nous nous inscrivons
pour le(s) voyage(s) suivant(s):

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

NP/Loc.: _____

Tél.: _____

Date et signature: _____

Dans la rubrique du mois de novembre, nous vous avons présenté les caractéristiques essentielles de la nouvelle loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), adoptée par les Chambres fédérales le 18 mars 1994. Voici le second volet.

Ci-après, nous vous donnons l'essentiel du contenu du deuxième objet qui sera soumis au verdict du peuple suisse et des cantons lors de la votation fédérale du 4 décembre 1994. Il s'agit de l'initiative du Parti socialiste et de l'Union syndicale suisse «pour une saine assurance maladie».

Lancée en septembre 1984, cette initiative a été déposée le 17 mars 1986 munie de 103 575 signatures valables. Elle vise à remplacer l'article 34 bis de la Constitution fédérale conçu en termes généraux par un texte qui précise de façon détaillée le cadre d'une nouvelle législation sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents.

L'initiative a trois buts principaux

1. Rendre l'assurance obligatoire

L'assurance des soins médicaux et pharmaceutiques serait obligatoire pour toute la population. L'assurance accidents serait obligatoire pour tous les travailleurs (elle l'est déjà). Mais la Confédération aurait la compétence de la déclarer obligatoire pour d'autres catégories de personnes que les salariés.

L'assurance d'une indemnité journalière en cas de maladie, représentant 80% du salaire assuré, est obligatoire pour tous les travailleurs. Les non-salariés devraient pouvoir s'assurer facultativement.

2. Financer l'assurance selon la capacité financière des assurés

Pour l'assurance des soins, les enfants ne paient pas de cotisation. Pour les salariés, la cotisation est fixée en % du salaire, la moitié étant prise en charge par l'employeur. Le taux est de 3,4% à 3,6% des salaires (estimation 1992).

Les personnes n'exerçant aucune activité lucrative, tels que les rentiers, paieraient probablement une cotisation selon leur revenu imposable, et les femmes mariées sans activité lucrative une cotisation minimale. Les assurés participeraient aux frais qu'ils occasionnent à raison d'un cinquième au plus du montant annuel de leur cotisation. Aucune participation ne pourra être exigée pour les mesures de prévention.

Les subsides des pouvoirs publics devraient s'élever au moins à 25% des dépenses (15% aujourd'hui), soit à 3,3 milliards (estimation 1992).

L'assurance d'une indemnité journalière sera financée par des cotisations en pour-cent du salaire assuré dont la moitié au moins sera à la charge de l'employeur.

3. Renforcer le contrôle des dépenses

La liberté thérapeutique est garantie dans les limites d'une utilisation rationnelle des ressources de l'assurance.

La Confédération et les cantons seraient chargés d'y veiller. A cette fin, ils édictent des prescriptions en matière de tarifs et de décomptes et établissent des planifications hospitalières contraignantes.

Les autres aspects de l'initiative sont les suivants: les institutions pratiquant l'assurance maladie et accidents seraient non seulement les caisses-maladie, mais aussi les assureurs privés, pour autant que les unes et les autres appliquent le principe de la mutualité, ce qui exclut la réalisation d'un profit.

Les prestations en cas d'hospitalisation seraient allouées sans limite de durée (aujourd'hui 720 jours sur 900 jours). L'assurance couvrirait aussi les soins à domicile et certaines mesures de prévention.

Guy Métrailler